

MODERNISATION DES PME

DU 3 JUILLET 2017
AU 29 JUIN 2018

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT



BE EST

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

La Région Grand Est mobilise 10 M€ pour accompagner la modernisation des PME.

Objectif

Accélérer les transformations économiques des entreprises régionales en facilitant notamment l'investissement productif pour leur permettre de gagner en compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

Pour qui ?

Les PME exerçant une activité de production ou de services aux entreprises sur le territoire du Grand Est.

Définition d'une PME au sens de l'Union Européenne :

- effectif < 250 salariés
- chiffre d'affaires annuel < 50 M€ ou total du bilan annuel < 43 M€
- capital non détenu à plus de 25 % par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne respectant pas les critères ci-dessus.

Secteurs inéligibles : activités de négoce, intermédiation financière, promotion et/ou location immobilières et professions libérales.

Quels projets peuvent être soutenus ?

Projets d'investissement matériel ou immatériel de production d'un montant minimum de 50 000 € HT et études en lien avec ce projet d'investissement, répondant à au moins un des 2 axes suivants :

- ▶ Modernisation de l'outil de production ;
- ▶ Intégration de nouvelles technologies ou méthodes de production (automatisation, robotisation, impression 3D, équipement numérique, dématérialisation, digitalisation...).

Sont inéligibles les projets ayant déjà bénéficié d'une aide régionale dans le cadre d'un autre Appel à Manifestation d'Intérêt Grand Est.

Attention ! Toute commande passée avant réception par la Région du formulaire de candidature rendra l'investissement inéligible.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

- ▶ Investissements en matériel et/ou immatériel neuf.
- ▶ Etudes de faisabilité, d'ingénierie et de conseil à l'entreprise, liées au projet de développement.

Le renouvellement de matériel ne sera éligible que dans le cas où ce dernier permet une amélioration significative de la compétitivité de l'entreprise.

Sont exclues les dépenses liées :

- aux matériels de production financés par recours à la location financière sans clause de rachat,
- aux matériels d'occasion (y compris le matériel remis à neuf),
- aux matériels roulants.

Quelle est l'aide apportée par la région ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt permet d'identifier et de sélectionner les projets les plus ambitieux, qui témoignent d'un véritable effort d'investissement technologique et humain pour l'entreprise et ses salariés.

- ▶ **Une aide à l'investissement matériel et/ou immatériel**, sous forme de subvention, plafonnée à :

	En zone AFR *	Hors zone AFR *
Moins de 50 salariés	30 %	20 %
De 50 à 250 salariés	20 %	
Plafond de l'aide	1 000 000 €	200 000 €

* Si vous êtes situé dans une zone d'Aide à Finalité Régionale, rendez-vous sur : <http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

- ▶ **Une aide au conseil** de 50 % du montant des dépenses, sous forme de subvention plafonnée à 15 000 €.

Un COMITÉ DE SÉLECTION étudiera les projets qui répondent au mieux aux critères ci-dessus.

Son avis conditionnera le passage du dossier en Commission permanente du Conseil régional pour attribution de la subvention.

Quand et comment déposer un dossier ?

ÉTAPE 1

Candidature du 3 juillet 2017 au 28 février 2018 :

Envoi d'un formulaire de candidature à la Région à l'adresse mail : **modernisationdespme@grandest.fr** selon un modèle-type disponible sur le site de la Région **www.grandest.fr** (rubrique AIDES)
3 sessions de sélection seront organisées.

ÉTAPE 2

La Région Grand Est adresse **aux entreprises éligibles** un courrier accusant réception de leur candidature. Le **dossier de candidature** sera alors envoyé par mail.

Dates limites de réception des dossiers complets par la Région à l'adresse **modernisationdespme@grandest.fr** :

- SESSION 1 : jusqu'au 15 septembre 2017 inclus
- SESSION 2 : jusqu'au 31 décembre 2017 inclus
- SESSION 3 : jusqu'au 16 mars 2018 inclus

ÉTAPE 3

Instruction des dossiers par la Région et organisation des comités de sélection aux dates prévisionnelles suivantes :

- SESSION 1 : fin octobre 2017
- SESSION 2 : mi-février 2018
- SESSION 3 : mi-mai 2018

ÉTAPE 4

Présentation des dossiers retenus à la Commission permanente du Conseil régional pour **décision d'attribution selon les dates prévisionnelles suivantes** :

- SESSION 1 : 15 décembre 2017
- SESSION 2 : fin mars 2018
- SESSION 3 : fin juin 2018

Téléchargement du formulaire sur : www.grandest.fr (rubrique AIDES)

Dépôt du formulaire prioritairement par voie électronique :

modernisationdespme@grandest.fr

A défaut, par courrier à l'adresse suivante :

Région Grand Est - Direction de la compétitivité et de la connaissance

5 rue de Jéricho - CS 70441 - 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Pour tout renseignement : modernisationdespme@grandest.fr

Pour plus d'informations : agences territoriales de la Région

Agence territoriale de Charleville-Mézières/Verdun

Tél : 03 26 70 86 30

22 Avenue Georges Corneau
08000 Charleville-Mézières

Tél : 03 26 70 74 80

44 rue du Ru - 55000 Verdun

Agence territoriale de Châlons-en-Champagne

Tél : 03 26 70 31 20

Maison de la Région
5 rue de Jéricho CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Agence territoriale de Troyes/Chaumont

Tél : 03 26 70 86 27

Hôtel de Marisy
9 rue Charbonnet 10000 Troyes

Tél : 03 26 70 86 50

1-2 boulevard Gambetta
52000 Chaumont

Agence territoriale de Saint-Dizier/Bar-le-Duc

Tél : 03 26 70 86 60

Espace Camille Claudel
9 avenue de la République
52100 Saint-Dizier
4 rue des Romains 55000 Bar-le-Duc
(Ancienne trésorerie)

Agence territoriale de Thionville/Longwy

Tél : 03 87 33 63 13

26-34 rue du Vieux Collège
57100 Thionville

Agence territoriale d'Epinal

Tél : 03 87 33 62 47

40 Quai des bons enfants
CS 10058 - 88026 EPINAL

Agence territoriale de Nancy

Tél : 03 87 54 32 51

Tour Thiers (20^e étage) 4 Rue Piroux
CS 80861 - 54011 Nancy Cedex

Agence territoriale de Metz

Tél : 03 87 33 60 25

Maison de la Région
1 Place Gabriel Hocquard
CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01

Agence territoriale de Saverne/Haguenau

Tél : 03 88 03 40 80

39 rue Saint Nicolas 67702 Saverne
84 route de Strasbourg
67500 Haguenau

Agence territoriale de Sélestat

Tél : 03 88 58 37 52

1 avenue de la Liberté
BP 70182 - 67603 Sélestat Cedex

Agence territoriale de Mulhouse

Tél : 03 89 36 67 68

4 avenue du Général Leclerc
68100 Mulhouse

Agence territoriale de Strasbourg

Tél : 03 88 15 67 44

26 b avenue de la Paix
67000 Strasbourg



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01
Tél. 03 87 33 60 00

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur